

Conseil d'établissement 2017-18

Séance extraordinaire

Procès-verbale de la séance du 30 novembre 2017

Membres du Conseil d'établissement, membres du personnel, représentants et invités présents à la rencontre :

Sabrina Bertrand, membre parent
Jonathan Brulotte, membre parent
Danny Lepage, membre parent
Annie Verville, membre parent
Titus Cristea, membre parent
Miche Baril, communauté
Nathalie Villeneuve, Commissaire

Marie-Elen Pelletier, Directrice-adjointe
Maya Matekalo, Technicienne, SDG
Danielle Demers, enseignante
Josée Morin, pers. de soutien
Nicolas Stievenard, rep. OPP
Hendrick Parisien, parent
Nadine, CSPO

Membres absents

Mélanie Canada, membre parent
Michelle Lavigne, Directrice
Fany Auger, enseignante
Celine Cyr, enseignante
Jonathan Boisvert, re. EHDAA

1. Préliminaires :

1.1 Présence et ouverture de la séance

M. Brulotte déclare la séance ouverte à 18 :30.

1.2 Vérification du Quorum

M. Brulotte constate que le quorum est respecté

2. Dossier

2.1 Mot du public

M. Stievenard émet son étonnement quant au nombre très peu élevé de parents présents à la rencontre et note qu'il aurait été préférable d'annoncer la tenue de cette rencontre par courriel plutôt que via une affiche apposée sur la porte du Service de garde. D'autres parents acquiescent. Plusieurs parents présents émettent leurs préoccupations quant au manque de communications de l'école vis-à-vis la situation d'intimidation qui a eu lieu à l'école et qui a largement circulée dans les médias et les réseaux sociaux. Madame Pelletier précise qu'il n'y a pas eu de médias présents sur le terrain de l'école suivant la couverture médiatique. Madame Bertrand souligne

qu'une communication aux parents serait nécessaire pour rassurer la communauté de l'école quant aux actions prises suite à l'incident. Tous les parents présents appuient cette idée qui sera discutée au point 2.5.

2.2 Suivi de la situation

Ce point a été discuté à Huis Clos

2.3 Plan de lutte à l'intimidation et recommandations s'il y a lieu

Les personnes présentes font la lecture du Plan de lutte à l'intimidation et notent que le protocole et les processus en place ont été respectés lors de l'incident. D'autres modèles de Plan de lutte sont présentés aux parents. Le Plan de lutte sera un point mis à l'ordre du jour de toutes les rencontres du Conseil d'établissement et sera discuté de façon régulière.

2.4 Code de vie et mesures d'encadrement

La Direction-adjointe discute du Code de vie et des mesures prises par l'école, tels que le Comité de valorisation des comportements positifs, les interventions quotidiennes et l'implication continue de tous les membres du personnel dans la lutte contre l'intimidation et la violence à l'école.

2.5 Motion de confiance envers l'équipe-école

Les membres du Conseil d'établissement réaffirment leur confiance à l'équipe-école tout en précisant l'importance d'une communication plus ouverte entre la Direction et le CÉ (qui représente l'ensemble des parents de l'école) lors de situations et d'événements extraordinaires.

2.6 Discussion sur une communication pour les parents de l'école

Il est entendu qu'une lettre provenant du Conseil d'établissement sera envoyée à tous les parents au lendemain de la rencontre.

2.7 Discussion quant au rôle du Conseil d'établissement lors de situations extraordinaires

Il est entendu que le Conseil d'établissement sera informé plus rapidement lors de telles situations (tout en respectant la confidentialité des élèves impliqués) et que les canaux de communication resteront ouverts entre la Direction de l'école et les membres du CÉ, au bénéfice de tous.

3. Levée de la séance

La séance est levée à 21 :02